

Document de cadrage des stages nationaux agréés pour les internes en Pharmacie Hospitalière

Co-rédigé par : le coordonnateur national (Dr Patrick Hindlet), la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale (FNSIP-BM) et le Syndicat des Internes en Pharmacie Hospitalière, Biologie médicale et Innovation pharmaceutique et recherche d'Ile-de-France (SIPHIF).

Table des matières

1. Abréviations :	2
2. Publics concernés :	2
3. Objectifs :	2
4. Modalités de candidature des internes :	3
a. Interne AR :	3
b. Interne R3C :	3
5. Processus d'une demande de stage en instance:	3
6. Contact:	4

1. Abréviations :

- AR : ancien régime, internat débuté avant novembre 2019
- PH : pharmacie hospitalière
- R3C : réforme troisième cycle, internat débuté après novembre 2019

2. Publics concernés :

Tous les encadrants de stages en instances ou agences sanitaires nationales possédant :

- un agrément **Autres stages** (Phase socle, approfondissement ou consolidation) ou
- un agrément **104 - Hors domaine**, pouvant accueillir des internes d'Ile-de-France en PH (ayant débuté leur internat avant novembre 2019).

3. Objectifs :

Vous aidez dans la réalisation de votre choix et permettre le suivi des demandes réalisées par les internes en PH.

4. Modalités de candidature des internes :

a. Interne AR :

- Choix de l'interne lors de l'amphithéâtre virtuel semestriel
- Pour les internes **AR hors Ile-de-France**, une demande **d'Inter-CHU** est impérative.

b. Interne R3C :

- Candidature de l'interne sur dossier
- Procédure identique quelque soit la région d'affectation.

5. Processus d'une demande de stage en agence nationale :

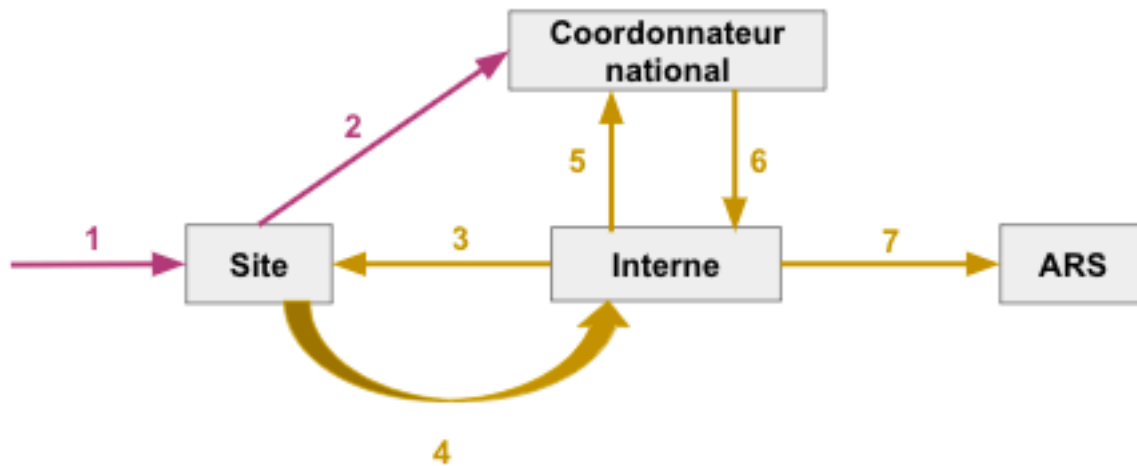


Figure 1 : processus de l'état d'avancement du dossier pour les internes AR et R3C.

1. Contact par les internes **AR Ile-de-France** : entre le 15 et le 31 mai (pour le semestre d'hiver) ou entre 15 et le 30 novembre (pour le semestre d'été) vers les sites.
2. Retour souhaité **des responsables de stages** nationaux : fin de la 1^{ère} semaine de juin ou fin de la 1^{ère} semaine de décembre avec la liste des postes à destination des internes AR Ile de France.
3. Candidature par **les internes R3C** avec accord du coordonnateur local de la région d'origine durant la 2^{ème} semaine de juin ou de décembre
4. Le responsable du site sélectionne l'interne et l'en informe
5. L'interne retourne les informations vers le **coordonnateur national** : 2^{ème} semaine de juin (semestre d'été) ou 2^{ème} semaine de décembre (semestre d'hiver).
6. Retour du **coordonnateur national auprès des internes** : la 4^{ème} semaine de juin ou décembre.
7. Envoi du dossier finalisé par l'interne à l'ARS : **avant le 30/06 ou 31/12.**

6. Contact:

Pour toutes questions relatives aux stages :

presidentsiphif@gmail.com

pharmasiphif@gmail.com / pibmsiphif@gmail.com

president@fnsipbm.fr

patrickhindlet@aphp.fr

Pour toutes questions relatives aux agréments :

patrickhindlet@aphp.fr